

**COMITÉ DU FINISTÈRE DE JUDO**

 **ET DISCIPLINES ASSOCIEES**

**Siège social** : Maison des Sports – 4 rue Anne Robert Jacques Turgot – 29000 QUIMPER

**SIRET** : 447 718 677 000 43 – **APE** : 9312Z

**PROTOCOLE SANITAIRE DES STAGES SPORTIFS DEPARTEMENTAUX**

**(Mis à jour le 01/10/2020)**

**Champs d’application**

Ce protocole s’applique à l’ensemble des stages sportifs et animations organisé par le Comité Départemental.

**Désignation d’un référent COVID**

Un responsable du suivi et du respect des consignes sanitaires prévues dans ce protocole est désigné pour chaque manifestation.

**Consignes sanitaires**

* **Distanciation**

En dehors des stagiaires présents sur les tatamis et uniquement sur les tatamis, chaque personne présente dans le cadre du stage se doit de respecter une distance d’au moins un mètre avec la personne la plus proche.

* **Port du masque**

En dehors des stagiaires présents sur les tatamis et uniquement sur les tatamis, chaque personne à partir de 11 ans présente dans le cadre du stage se doit de respecter le port du masque. Le masque pourra être retiré lors des temps de repas, dès lors que la personne est assise à une table de dix personnes maximums.

* **Désinfection des espaces de pratique**

L’ensemble des surfaces de contact des espaces utilisés lors du stage (tatamis, vestiaires, sanitaires, salles annexes, espace de restauration, etc.) seront désinfecter à la fin de chaque journée de stage.

* **Pratique sportive**

La pratique sportive se réalise sans masque pour les stagiaires mais chacun se doit de respecter le protocole sanitaire fédérale : ne pas avoir de symptôme du COVID-19, respect des gestes barrières en dehors du tatamis, désinfection des mains et des pieds en montant et en descendant du tatami, tenue sportive propre, gourde personnelle, désinfection des mains avant et après l’utilisation d’un matériel commun.

En cas d’activité sur site extérieur, le protocole du site en question s’applique prioritairement.

* **Vestiaire**

Respecter le protocole prévu par le propriétaire de la salle, pour rappel le port du masque est obligatoire dans le vestiaire.

* **Restauration**

Le protocole des cafés et restaurants s’applique, soit une limite de dix personnes par table et une séparation d’un mètre entre les tables.

* **Circulation**

Le sens de circulation à respecter est celui prévu par le propriétaire de la salle, l’entrée doit être différente de la sortie pour éviter que deux groupes différents ne se croisent.

* **Ventilation**

Une ventilation des locaux doit être réalisée régulièrement dans la mesure des possibilités de l’équipement et de la température extérieure.

* **Jauge**

La jauge à respecter est celle prévue par le propriétaire de la salle, par mesure de précaution les accompagnateurs des stagiaires ne seront pas admis à l’intérieur de la salle.

* **Traçage**

Le responsable du stage doit établir une liste complète des stagiaires présents sur chaque journée de stage. En cas de symptôme chez un stagiaire à l’issue du stage, aller voir son médecin traitant mais prévenir également immédiatement le responsable du stage pour réaliser un traçage plus efficace.

* **Sécurité**

Toute personne refusant délibérément de respecter ce protocole sanitaire sera exclue du stage.

Maël ALLEE,

Président de CD29 judo et d.a.,

